



PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction départementale
de la protection des populations

INFLUENZA AVIAIRE

RECOMMANDATIONS

Le virus de l'influenza aviaire
circule actuellement chez les oiseaux en Europe

*Ce virus peut affecter les oiseaux domestiques.
Il représente donc un risque
pour l'élevage avicole.*



**Le public doit éviter tout contact
avec les oiseaux sauvages
y compris les plumes et les déjections**

- Ne pas ramasser ou toucher les oiseaux sauvages malades ou morts
- Évitez tout contact avec des surfaces contaminées avec des déjections d'oiseaux
- N'entrez pas en contact avec des oiseaux domestiques
- A votre retour lavez soigneusement la semelle de vos chaussures avec un détergent (liquide vaisselle) et désinfectez-les ensuite avec une solution javellisée

**SI VOUS TROUVEZ UN OISEAU MORT
NE LE TOUCHEZ PAS ET NE LE DÉPLACEZ PAS.**

**Signalez tout oiseau trouvé mort
à la mairie ou à l'Office Français de la Biodiversité (OFB)**

Mairie

OFB

Tél 06 99 21 94 43 ou par courriel sd54@ofb.gouv.fr